

18^e Conférence et 17^e Assemblée Générale de la COPEAM

COMMISSION TV

Hôtel Adams Beach
Ayia Napa, 13 mai 2011

SCHEMA DE RESOLUTION

La Commission Télévision s'est réunie le 13 mai 2011, sous la Présidence de M. Sampiero Sanguinetti. M. Sanguinetti a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et a introduit l'ordre du jour de la réunion.

Le Président a annoncé que la coproduction COPEAM/ASBU « Inter-Rives III: le printemps des nouvelles générations » avait été lancée le 09 mai 2011.

Une présentation du projet a été faite avec une attention particulière aux conditions de participation, au délai de l'envoi des candidatures et aux mécanismes et méthodes de travail dans le cadre de cette coproduction.

Le thème de cette nouvelle série portant sur des profils de jeunes qui ont commencé à réaliser leurs rêves et visant à découvrir leurs identités à travers les mots, les images, les musiques a été étayé.

Par ailleurs, le projet de coproduction « Jousour », dont la COPEAM est chef de file et qui a été sélectionné dans le cadre du Programme Opérationnel Conjoint Bassin Maritime Méditerranée de l'Union Européenne a été illustré. Ce projet vise à renforcer la coopération audiovisuelle entre les médias des deux rives de la Méditerranée dans le but de mieux informer le public sur les défis transfrontaliers liés à l'environnement. Les rôles de ses différents partenaires (ASBU, PBS, RAI) et associés (UER et les télévisions dont les réalisateurs participeront à la coproduction) ont été précisés.

Toujours dans l'optique de développer les coproductions en Méditerranée et de créer un cadre juridique harmonisé pour structurer ce secteur vital de l'Audiovisuel méditerranéen, les participants ont été informés qu'une Charte pour la coproduction méditerranéenne avait été élaborée par la COPEAM et serait soumise à l'Assemblée Générale en tant que texte de Résolution Finale. Elle a fait l'objet de débats animés au sein de la Commission. Enfin, la nécessité d'une telle charte et la possibilité de l'enrichir et de la modifier annuellement selon les besoins du secteur ont été soulignées.

Dans le même cadre, le Programme UE Euromed Audiovisuel III-CDSU a été aussi présenté. Il s'agit d'une action en matière de *capacity building* et assistance technique dans les domaines audiovisuel et cinématographique dans les pays ENPI Sud.

De plus, la contribution de la COPEAM au livre vert « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives » a été mise en exergue. Elle a, en effet, suggéré un amendement prévoyant que le Plan d'Action Régional ENPI 2011-2013 de la Commission Européenne accorde une ligne budgétaire en faveur des industries culturelles et créatives pour soutenir, en particulier, la production et la distribution des œuvres audiovisuelles dans la région euro-méditerranéenne. Cet amendement a été accueilli favorablement par la Commission Education et Culture du Parlement européen.

Ensuite, la mise en ligne de la « Med Agora », la plateforme professionnelle interactive conçue pour faciliter la mise en réseau des différents acteurs du secteur audiovisuel de la région - producteurs, radiodiffuseurs, festivals - a été annoncée aux participants.

Ces derniers ont été invités à s'y inscrire et à apporter leurs contributions afin d'enrichir et d'améliorer cette plateforme.

Quant aux projets des membres et des non membres de la COPEAM, ils ont été illustrés dans la deuxième partie de la réunion : « La route des oliviers », Solferino Images ; « Le langage de l'eau », Arca Med ; projet de production sur le féminisme islamique en Egypte, Intesa CP srl ; « ESAV/ EUROMED », ESAV Marrakech ; « Magazine Maghreb-Orient », TV5 Monde ; « Femmes du printemps : portraits de six femmes de la révolution tunisienne », Cercina Films Productions. Enfin, le Prix du Journalisme Méditerranéen de la Fondation Anna Lindh a été présenté aux membres présents. La date de limite du 15 juillet pour l'envoi des candidatures a été rappelée.